

M.GEORGE Christophe

Limouze

48100 Lachamp

0621502527

Christophe.george71@sfr.fr

A Limouze le 08/05/17

Objet : enquête publique du projet de la Limouzette

Monsieur,

Je fais part par la présente de mon désaccord avec le projet de la Limouzette pour les raisons suivantes :

- Aucune étude faite sur les infrasons et les ultrasons. Il est important de prendre en compte ces phénomènes qui ont un fort impact sur la faune et peuvent engendrer chez les humains, lors d'une exposition prolongée, un inconfort, une fatigue, voire des troubles nerveux, physiologiques ou psychologiques. (Cf « rapport sur les risques sanitaires » à partir de la page 16, document remis en mains propres samedi 06/05/17)
- Les études sonores effectuées par Vents d'oc sont fortement discutables au vue des positions des capteurs souvent mis derrière des obstacles et qui font barrage au son. On peut même se poser la question du bien fondé d'une étude faite dans ces conditions. De plus cette étude acoustique (Cf « étude acoustique » de Vents d'Oc, p45 et 47) prouve qu'il y a sur Limouze un risque probable de dépassement des seuils autorisés le jour et très probable la nuit. Le risque pourrait être acceptable si aucune habitation ne figurait sur ce site, ce qui n'est pas le cas. Il est donc nécessaire d'appliquer un principe de précaution. Il faut aussi prendre en compte la nature de la propagation d'une onde sonore en vallée, appelé « l'effet d'amphithéâtre », propre au relief du secteur géographique concerné dans le projet d'implantation, plus particulièrement dans la vallée de Limouze : le son est amplifié, la résonance maximale. Je vous invite aussi à relire l'étude « rapport sur les risques sanitaires » en pièce jointe.
- L'impact sur la faune et la flore est important. A l'heure où nous prenons conscience de l'importance de prendre soin de notre planète, le projet de la Limouzette quant à lui prévoit de détruire des habitats d'espèces protégées et augmente les risques de mortalités d'espèces protégées et non protégées. Il est criminel pour les générations futures de valider un tel projet qui relève de l'inconscience.
- L'impact sur une entreprise local : l'apiculture de Limouze. Il n'existe pas encore d'étude spécifique sur l'effet des éoliennes sur les abeilles domestiques. Par contre, il existe des études sur les fréquences de perception de l'abeille ainsi que sur les fréquences d'émission des éoliennes. Les éoliennes émettent dans la même fréquence qu'un moyen de

communication des abeilles : les vibrations.

Voici les données connues :

Les abeilles communiquent par de nombreux sens : un de ces sens est le son. Elles perçoivent tant les sons portés par l'air que les vibrations portées par des objets solides et ces deux éléments sont importants pour la communication. La perception des vibrations par des objets solides se fait essentiellement dans les infrasons, c'est-à-dire entre 0 et 500 Hz. Ce mode de communication a entre autres une fonction importante dans la danse des abeilles et dans la communication entre ouvrières et reine.

Le souci est que les éoliennes émettent justement des infrasons dans ces gammes de fréquences-là. En effet, la pression sonore a été étudiée dans les infrasons à plusieurs distances. Il semblerait que jusqu'à 3,2 kms, la pression sonore reste proche de 30 décibels. La présence d'éolienne risque donc très fortement de perturber les colonies locales d'abeilles mellifères et aura certainement un impact néfaste sur le métier de l'apiculteur de notre lieu-dit Limouze.

- L'évaluation des biens. En 2008, nous avons investi à Limouze pour sa qualité de vie, son calme et sa beauté paysagère incontestable. Les biens immobiliers vont subir une décote de 40%, une transaction serait presque impossible, sachant la réticence de tout à chacun de vivre auprès des éoliennes.
- Pollution visuelle et attractivité. Personne ne peut dire qu'une éolienne est belle. Cette pollution visuelle aura un impact fort sur la commune qui ne pourra plus attirer de nouveaux habitants (à savoir : le lotissement communal peine à attirer, le projet étant connu (en plus de l'assainissement non fourni par la municipalité), malgré l'affichage sur le site la mairie de Lachamp et de la communauté de commune : <http://www.terre-de-randon.com/actualites/janvier-2014.html>).

Qui veut habiter de plein gré face à des éoliennes ? Parce que la commune recevrait une indemnité annuelle de Vents d'Oc, elle serait plus attractive ?

- L'académie des sciences recommande « par précaution » de suspendre dès maintenant « la construction des éoliennes d'une puissance supérieur à 2.5MW situées à moins de 1500 mètres des habitations » en Mars 2006. Grâce, entre autres arguments, à cette recommandation, le tribunal de Montpellier a fait démonter des éoliennes sur le site du domaine du Bouquignan. (cf jugement_tgi_montpellier, rendu en 2010)

Si avec ces différentes études et différentes recommandations un tel projet devait avoir lieu, nous pourrions le considérer comme irrespectueux de l'environnement, des habitants et de la vie en général. A qui profiteront réellement ces éoliennes ?

C'est pour ces diverses raisons que je vous affirme mon désaccord avec ce projet aberrant et paradoxal, de par sa nature dite écologique.

Vents d'Oc étant aussi spécialisé dans les éoliennes maritimes, il devrait concentrer leurs efforts sur le développement de ces solutions. La France possède l'un des territoires maritimes les plus grands du monde, elle pourrait être l'un des pays les plus productifs en énergie renouvelable avec ces solutions d'éoliennes sous-marines. A noter que les éoliennes sous-marines ont un impact faible sur leur environnement car elles tournent moins vite, laissant le temps aux poissons de passer entre les pâles, elles n'ont que peu de prise au sol et développent plus d'électricité qu'une éolienne terrestre. (http://www.ecosources.info/dossiers/Hydrolienne_eolienne_sous-marine)